

Paris le 8 décembre.

X  
X  
X  
Ses premiers écrits dans leur ordre sont : les *Évangiles pour tous les jours de l'année* (1831) ; *Manuel des catéchismes* (1832) ; *Exposition des principales vérités de la foi* (1832) ; *Journée du chrétien* (1838) ; *Éléments de rhétorique sacrée* (1841) ; le *Christianisme présenté aux hommes du monde* (1844) ; *Lettre à M. le duc de Broglie, rapporteur du projet de loi relatif à l'instruction publique* (1844) ; *Nouveau projet de loi sur la liberté de l'enseignement*.

En 1845, sous le ministère de Falloux, Mgr Dupanloup fit partie avec MM. Sibour, de Montalembert, de Corcelles, de Riancey, etc. de la commission chargée de préparer la loi sur l'instruction primaire et l'instruction secondaire.

## LE SCANDALE D'AUCH

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE L'Événement.

(Par le télégraphe)

*Auch, 4 septembre.*

La foule assiège le tribunal. Les représentants de la presse sont en grand nombre ; le président les met aux places réservées aux jurés les jours où siège la cour d'assises.

Il y a quinze accusés, y compris ceux qui sont en fuite.

Le procureur de la République ne demande pas le huis clos, afin, dit-il, que la culpabilité des uns et l'innocence des autres soit reconnue d'une façon éclatante.

Il permet que la presse fasse le compte rendu de l'affaire, tout en lui recommandant toute la convenance possible.

Le premier accusé, Crozel, marchand de gaufres, a une figure abrupte. Dans sa jeunesse, il avait été condamné à rester jusqu'à vingt ans dans une maison de correction, pour jeu clandestin.

Il avait une baraque au milieu d'un pré. Là, il donnait à manger et à boire. Puis, on passait dans une pièce du fond où, suivant l'expression d'un témoin, on « rigolait ». Crozel tenait les jeunes gens pour les empêcher de crier.

Cette baraque portait un écriteau avec les mots : « Ici, on loge à pied ».

*Auch, 4 septembre, 8 h.*

Le deuxième accusé, Mourlane, rentier, à Toulouse. Il est bien mis et répond avec tranquillité. Il a joué la comédie à Toulouse et à la Porte-Saint-Martin, à Paris. Il est venu à Auch dans le but indiqué dans l'acte d'accusation. On lui a parlé d'un capitaine de cavalerie et d'un conseiller de préfecture. L'accusé Napellon lui a recommandé des sous-officiers de cavalerie. Il déclare qu'ils avaient comme signe de ralliement des boutons de manchettes en forme de soufflet.

À Pavie (Gers), Dubourdiou s'est habillé en femme et a soupé avec lui (la robe est sur la table des pièces de conviction). Dubourdiou portait avec cela des pantalons de femme et un corsage en satin blanc.

Il reconnaît Cassagnavère, ancien juge de paix de la Haute-Garonne, homme au front bas et fuyant.

Il a reçu des jeunes gens à l'hôtel à Auch, et chez Crozel, qui se faisait appeler Frineste.

Cassagnavère avait pris le nom de Diane de Poitiers. On faisait des orgies après avoir éteint les lumières.

Ici, l'accusé hésite ; le président et le procureur de la République lui disent : « Parlez ! parlez !... »

*Auch, 4 septembre, 9 heures, soir.*

Cassagnavère dit que le capitaine Cœlina a eu des relations avec plusieurs jeunes gens ; on parle même, ajoute-t-il d'un haut fonctionnaire. Le président insiste pour savoir le nom ou au moins la qualité du personnage dont il est question.

— Je ne sais pas son nom, c'est un conseiller de préfecture.

Papillon, un enfant de treize ans, élevé au séminaire, d'un tempérament très faible, prétend qu'il s'est vanté.

Interrogé par le président, il commence le récit de faits que nous ne pouvons rapporter ici et s'évanouit. Un huissier l'emporte hors de la salle d'audience. Cet incident provoque une vive émotion dans l'assistance.

L'audience est suspendue pendant quelques instants.

À la reprise, on interroge la femme Arrivet. Celle-ci est complètement sourde.

Elle nie énergiquement avoir eu connaissance de l'usage qu'on voulait faire de son appartement. Le président lui ayant rappelé une condamnation subie par elle pour avoir donné deux gifles à une personne, l'accusée répond que cela n'est pas déshonorant.

Le bijoutier Dubourdiou, dit La Dora, est allé à Agen où il a vu la princesse Félicie, don Alvarès et Ninie. Il est allé, chez le capitaine de cavalerie et a été reçu dans son cabinet de toilette.

Le serrurier Anselme raconte des faits analogues et ajoute que Papillon était déjà un garçon très corrompu avant de venir à Auch. — T.

*Auch, 4 septembre, 10 h. soir.*

Papillon, en paysan rusé, répète que, en ce qui concerne les sous-officiers de cavalerie et le conseiller de préfecture, il s'est vanté de choses qui n'existaient pas.

Campardon, commis principal des contributions indirectes, reconnaît les faits qui lui sont reprochés.

Il était à la recherche des enfants pour les livrer aux débauchés. Il prétend que c'est l'affaire Germiny qui lui a donné l'idée de ce qui lui est reproché.

Bourgeois s'appelait Mme Saqui, Cassagnavère lui donna le nom de duchesse de Chevreuse.

Faget, épicier, dit qu'il a été corrompu par les sous-officiers de cavalerie. Il a refusé les avances de Dubourdiou.

Gramont, coiffeur, a été entraîné par Martin, l'ex-zouave, qui lui parlait des habitudes contractées en Afrique.

Duzer, marchand d'ornements d'église, a une vraie figure de bedeau. Il nie le plus qu'il peut.

Le père de Papillon, appelé comme témoin, déclare qu'il a averti la police, afin de sauver l'honneur des pères de famille. Le père de Bourgeois pleure. Il croit que son fils est innocent.

L'audience est levée à 6 heures. — T.